

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

Conseil	Secretariat du Grand
N° de tiré à part : _	18-40T-065
Déposé le :	06.11.18
Scanné le :	

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion a une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.
- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique. Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

11TC	ďΔ	9	motion
1111	uc		HOUSE

Droit de vote à 16 ans : feu vert pour les jeunes !

Texte déposé

Beaucoup de jeunes entrent dans la vie active à 16 ans. À cet âge, ils peuvent déjà choisir leur confession, consommer certains alcools, avoir des relations sexuelles et prendre des décisions lourdes de conséquences comme le choix de leur profession.

À 16 ans, les jeunes sont donc déjà confrontés à la vie d'adulte. Et de nombreuses études le prouvent : ils ont les capacités intellectuelles de faire face à des responsabilités importantes. Le vote pourrait être l'une d'entre elles. C'est une marque de confiance envers les jeunes vaudois et vaudoises.

Il n'y a rien à perdre et tout à gagner d'augmenter la démocratie de notre canton! En effet, les études montrent que si l'envie de participer au processus de vote se fait ressentir tôt, les chances que les jeunes prennent part à la vie civique et politique durant la suite de leur vie augmentent. Ainsi, à Glaris et en Autriche, où le droit de vote est acquis dès 16 ans, un taux de participation plus élevé dans le catégorie des 23-25 ans a été enregistré aux élections de 2010.

Cela devrait être d'autant plus vrai si le droit de vote fait suite directement aux cours d'éducation civique, donnée durant la dernière année de scolarité, plutôt que de laisser mourir l'intérêt suscité par ces cours comme c'est le cas actuellement. Le droit de vote pour les jeunes dès 16 ans favorise donc la participation démocratique et permet une meilleure intégration des jeunes dans la société et les incite à prendre leurs responsabilités.

Un tel abaissement de l'âge du droit de vote permettrait également de contrebalancer les effets du vieillissement de la population : selon certaines études, dans 20 ans, la moitié de la population suisse en droit de voter sera âgée de 60 ans et plus. Il s'agit de rétablir l'équilibre de la balance des âges et de signer un nouveau contrat intergénérationnel.

Notre Canton prendrait un train déjà en marche : Glaris a abaissé le droit de vote à 16 ans en 2008 déjà (il y a 10 ans), alors qu'une initiative cantonale est en cours à Neuchâtel pour le droit de vote à 16 ans sur demande. Le Conseil d'Etat recommande la validation en 2017 et on constate un véritable engouement de la part des jeunes, notamment chez les gymnasiens qui se mettent à récolter des signatures, et un large front de partis en soutien. Ailleurs, l'Argentine, l'Ecosse ou encore l'Autriche ont fait confiance à leurs jeunes pour renforcer leur démocratie.

Pour toutes ces raisons, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de proposer une modification législative pour abaisser le droit de vote (et non d'éligibilité) à 16 ans dans le Canton de Vaud, au niveau communal comme cantonal.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

r

ŗ---

Nom et prénom de l'auteur :

PORCHET Léonore

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s):

Signature:

Signature(s):

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

DIROIT DE VOIE 16 AUS LEONORE PORCHET

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Echenard Cédric
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoz Séverine Studge G
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie A8 Besch	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence AMM	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis 2	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier Cheller
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valerie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018 Joly Rebecca Nicolet Jean-Marc **Rvf** Monique Muedan Jungclaus Delarze Susánne Paccaud Yves Schaller Graziella Keller Vincent Pahud Yvan Schelker Carole Krieg Philippe Pernoud Pierre André Schwaar Valérie Labouchère Catherine Petermann Olivier Schwab Claude Liniger Philippe Podio Sylvie Simonin Patrick Lohri Didier **Pointet** François Sonnay Eric Luccarini Yvan Porchet Léonore Sordet Jean-Marc Luisier Brodard Christelle **Probst** Delphine Stürner Felix Mahaim Raphaël Radice Jean-Louis I lade Suter Nicolas Marion Axel Rapaz Pierre-Yves/ Thalmann Muriel Masson Stéphane Räss Etienne Thuillard Jean-Francois Matter Claude Ravenel Yves Treboux Maurice Mayor Olivier (\square) **Rey-Marion** Aliette **Trolliet** Daniel Meienberger Daniel Rezso Stéphane Tschopp Jean Meldem Martine Richard Claire van Singer Christian Melly Serge Riesen Werner Venizelos Vassilis Meyer Keller Roxanne Rime Anne-Lise Volet Pierre Miéville Laurent Rochat Fernandez Nicolas Vuillemin Philippe Mischler Maurice Romanens Pierre-André Vuilleumier Marc Mojon Gérard Romano-Malagrifa Myriam Wahlen Marion Montangero Stéphane Roulet-Grin Pierrette Weissert Cédric Mottier Pierre François **Rubattel** Denis Wüthrich Andreas Neumann Sarah Ruch Daniel Zünd Georges

Zwahlen Pierre

Rydio Alexandre

Neyroud Maurice